

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers  
en exercice : 9  
Présents : 8  
Votants : 8

**L'an deux mil vingt-cinq,  
le 20 mai** à dix-neuf heures,  
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 14/05/2025

**Présents** : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3<sup>ème</sup> adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy et TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

**Absent** : MM. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/15 :**

**PATRIMOINE - Commande de rosiers des Petites Cités de Caractère® -**

A l'occasion du 50ème anniversaire des Petites Cités de Caractère®, le réseau a décidé de donner son nom à une rose spécialement choisie pour célébrer cet événement et pour symboliser l'unité et la pérennité des Petites Cités de Caractère® à travers tout le territoire.

En vue d'accompagner cette initiative, il est proposé aux communes de répondre dès à présent à l'appel à vente en vue du lancement de la production de rosiers qui débutera à la fin de l'été 2025, en prévision d'une livraison entre le 1er novembre 2026 et le 15 mai 2027.

En amont, MM. JOSSET Antoine et TELLIER Vincent ont procédé à une visite du bourg en vue de recenser des emplacements pouvant accueillir des rosiers, dont une partie seulement sera plantée avec cette variété.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- DE PASSER COMMANDE de 10 rosiers à racines nues au PU de 6,25 € HT ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
